

DEPARTEMENT

Séance du 28 août 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre et le vingt huit août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela et Monsieur EYNAUD Eric.

**Qui ont pris part
à la délibération :** 8

Absents excusés : Madame BRETON Magali a donné procure à Madame BAYEUL, Monsieur RAMILSON Gilles a donné procure à Monsieur DELLA SANTINA.
Mesdames BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
20 août 2024

A été nommé secrétaire de séance : Madame Sylvie BERTRAND

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Cession des parcelles occupées par la terrasse du restaurant *Mamma Mia*

Monsieur le maire informe l'assemblée du courrier en date du 26 juin 2024 de Monsieur et Madame Julien GARAGNON, propriétaires du bâtiment hébergeant le restaurant *Mamma Mia* à Mas Blanc des Alpilles, sollicitant l'acquisition à la commune des parcelles AA de 0a 98 et L de 0a12 occupée respectivement par la terrasse extérieure du restaurant et par un terrain de stockage.

Le montant proposé pour cette transaction par Monsieur et Madame GARAGNON serait de 20.000,00 € - vingt mille euros.

Suite à négociation, un accord a été trouvé pour une transaction au montant de 23.000,00 € - vingt trois mille euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession des parcelles AA et L d'une surface totale de 1a 10 à Monsieur et Madame Julien GARAGNON pour un montant de 23.000,00 € - vingt trois mille euros.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2024 40

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240828-2024-40-DE
Date de réception préfecture : 30/08/2024